

d'armes de destruction massive, échange d'informations sur les politiques de sécurité et de défense). La dernière partie porte exclusivement sur les questions militaires. On y traite de l'absence de déploiement d'armes nucléaires et de troupes dans les territoires des membres à venir au sein de l'Alliance et du traité FCE. Finalement, même si il identifie plusieurs domaines de collaboration, l'Acte fondateur ne donne aucun droit de veto à la Russie sur les décisions prises par les membres de l'OTAN. Il ne questionne pas l'autonomie de l'OTAN et des nouvelles missions tout comme il ne subordonne pas l'organisation à l'ONU ou à l'OSCE.

### **Conseil de Partenariat Euro-Atlantique (CPEA)**

Le second événement, qui suivit de près la signature de l'Acte fondateur, fut la rencontre de Sintra, au Portugal, le 29 mai 1997. C'est lors de cette rencontre que fut créé le *Conseil de Partenariat Euro-Atlantique* (CPEA). Sont membres du CPEA tous les pays participants au PpP ainsi que les pays membres du CCNA. Tous les pays membres de l'OSCE peuvent adhérer au CPEA mais à condition qu'ils se joignent d'abord au PpP. Il s'agit d'un nouveau mécanisme de coopération touchant à la fois un plus grand nombre de questions politiques ainsi que des questions pratiques dans le contexte du PpP. Le CPEA remplacera le CCNA et est appelé à compléter les activités de l'OSCE, de l'UE, de l'UEO et du Conseil Européen.

### **Sommet de Madrid**

Le troisième événement, le plus important, est sans conteste le Sommet de Madrid qui eut lieu les 8 et 9 juillet 1997. Lieu de la première réunion du CPEA réunissant les chefs d'État et de gouvernement des pays participants, Madrid est aussi l'endroit où on dévoila les États qui feront parti du prochain élargissement de l'OTAN.

Dans la déclaration qui découla de cette rencontre (*la Déclaration de Madrid sur la sécurité et la coopération euro-atlantique*) les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'OTAN dressent en 27 points les priorités à venir pour l'Alliance. On y mentionne d'abord les nouveaux défis auxquels l'OTAN doit faire face ainsi que le rôle de l'organisation pour la sécurité et la coopération dans la zone euro-atlantique. Les pays invités à se joindre à l'Alliance sont ensuite mentionnés : **la Hongrie, la Pologne et la République tchèque**. Depuis, pour ces pays le processus d'intégration au sein de l'Alliance est amorcé et aboutira à une ratification finale prévue pour 1999. L'OTAN demeure ouverte à d'autres demandes d'adhésion et manifeste sa disposition à accepter la